



Distr. générale
21 novembre 2018

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Groupe d'experts spécial à composition non limitée
sur les déchets et les microplastiques
dans le milieu marin
Deuxième réunion
Genève, 3-7 décembre 2018**

Atelier sur l'information et la surveillance

Note du secrétariat

I. Contexte

1. À la première réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin, la surveillance, les données et la recherche se sont révélées être des sujets de première importance qui gagneraient à être examinés plus avant par le Groupe d'experts, éventuellement dans le cadre d'un atelier. La deuxième réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée a donc été structurée de manière à inclure un tel atelier, dont les travaux se dérouleront au sein de groupes de contact le premier jour de la réunion afin de faciliter la réflexion collective et les échanges informels entre les experts.

2. La présente note vise à faciliter les discussions sur l'information et la surveillance des déchets et microplastiques dans le milieu marin, en ayant à l'esprit la cible 1 de l'objectif de développement durable no 14 (« D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments »).

3. Au cours de leurs discussions, les participants sont invités à se pencher sur les possibilités d'action en matière d'information et de surveillance esquissées dans le document de synthèse des quatre documents de travail présentés lors de la première réunion du Groupe d'experts spécial à composition non limitée (UNEP/AHEG/2018/2/2). Ce faisant, ils sont invités à prendre en considération les différents aspects de la gestion des déchets et des microplastiques présents dans le milieu marin, notamment les risques, les opportunités et les synergies et, dans la mesure du possible, les coûts et avantages connexes.

4. Les domaines mentionnés ci-après, qui ont été mis en évidence à la première réunion et récapitulés par les coprésidents, ont été identifiés pour faire l'objet d'un débat plus approfondi :

- a) Coordination à l'échelle du système des Nations Unies ;
- b) Innovation et technologies ;
- c) Objectifs environnementaux convenus au niveau international, programmes, plateformes et initiatives ;
- d) Niveaux de référence en matière d'environnement ;
- e) Impacts sociaux et économiques ;
- f) Conditions favorables.

II. Information et surveillance : obstacles et opportunités

5. Les principaux obstacles et les opportunités éventuelles dans le domaine de l'information et de la surveillance qui feront l'objet d'un examen par le groupe de contact sont les suivants :

Obstacles

- | | |
|-----------------------|--|
| D'ordre juridique | <ul style="list-style-type: none"> • Absence totale d'accord international juridiquement contraignant, de coopération interministérielle ou de normes harmonisées contraignantes sur la pollution par les débris marins provenant des déchets plastiques en mer, y compris des règlements relatifs à la contamination des aliments et des écosystèmes, ou de cibles quantifiables ou de calendriers fixés au niveau mondial pour la réduction de la pollution marine, en particulier d'origine tellurique • Quasi-inexistence d'instruments juridiques et d'informations sur ces derniers, ou de mesures d'incitation pour réduire les plastiques que l'on pourrait éviter et difficiles à recycler ou la propagation des microplastiques durant leur utilisation, tels que la diligence raisonnable, le principe pollueur-payeur, les systèmes de responsabilité élargie du producteur ou tout type de mécanisme mondial de responsabilité ou d'indemnisation • Absence d'autorité nationale unique ou d'organe chargé de superviser le recueil d'informations et la surveillance, en particulier ceux concernant la haute mer • Absence de stratégies nationales globales permettant d'assurer la stabilité des investissements industriels et de stimuler les flux de fonds du niveau national au niveau local • Absence de facteurs politiques pour stimuler les débouchés tels que l'offre et la demande pour les matériaux recyclés |
| D'ordre financier | <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations sur l'étendue et les impacts des combustibles fossiles et d'autres formes de subventions aux effets négatifs qui freinent la mise au point de solutions • Manque de fonds pour entreprendre des travaux de recherche, recueillir des informations et surveiller les niveaux de référence environnementaux, sociaux et économiques, les incidences sociales et économiques, les facteurs politiques, les incitations économiques, la production, la consommation, le commerce et le traitement en fin de vie, et surveiller les incidences des instruments de marché et des incitations fiscales pour stimuler l'investissement dans des infrastructures locales de collecte, de traitement ou d'élimination, et le traitement écologiquement et financièrement viable en fin de vie des déchets plastiques |
| D'ordre technologique | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de prise en compte de principes fondamentaux – la production et la consommation durables, l'économie circulaire, la responsabilité élargie des producteurs, la protection de la santé humaine et de la biodiversité • Insuffisance d'informations sur l'utilisation de matériaux recyclés dans des produits et des infrastructures technologiques novatrices, en particulier dans les zones rurales, pour la gestion et le recyclage des déchets, traitant les matériaux de remplacement, la rétention des microplastiques dans le traitement des eaux usées et des boues, et de technologies de surveillance et de diagnostic permettant aux organes nationaux d'évaluer le respect des normes environnementales • Absence de données pour appuyer l'élaboration coordonnée et l'adoption de normes d'étiquetage pour la réutilisation et la recyclabilité des produits |
| Liés à l'information | <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'harmonisation des méthodes de surveillance et des données sur les sources, les flux et l'étendue de la présence des plastiques et microplastiques dans le milieu marin, leurs effets sur la santé humaine, les chaînes alimentaires et les écosystèmes et les risques et coûts associés • Absence de normes en matière d'établissement de rapports mondiaux et nationaux sur la production, la consommation, l'utilisation, le traitement en fin de vie ou traitement final et le commerce de plastiques qui deviendront des déchets, y compris si les déchets commercialisés sont mal gérés, en étant déversés dans des décharges plutôt que dans des installations autorisées (voir les options 2 et 3 dans le document UNEP/AHEG/2018/2/INF/3) |

Opportunités

- | | |
|----------|--|
| Option 1 | Maintien du statu quo – par exemple, aucune surveillance mondiale officielle des déchets marins, mais quelques activités de surveillance sont menées dans le cadre d'accords multilatéraux existants, dont la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et |
|----------|--|

	la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et les programmes pour les mers régionales
Option 2	Approche volontaire – par exemple, possibilités de concevoir de nouveaux moyens de surveillance et d’information à l’aide de nouvelles technologies en fonction des capacités et des besoins au niveau local
Option 3	Accord juridiquement contraignant – par exemple, possibilités de mener des activités de surveillance, d’information et de recherche cohérentes à long terme

III. Règles de comportement

6. Afin de donner à tous les experts la possibilité d’exprimer leurs opinions et de participer efficacement, les experts seront invités à rejoindre l’un des divers groupes de contact. Les débats au sein de chaque groupe de contact seront dirigés par deux co-animateurs choisis parmi les délégués gouvernementaux, pour l’un, et les représentants des parties prenantes, pour l’autre, en tenant compte de l’équilibre entre les sexes, de l’équilibre géographique et des domaines d’intérêt. Chaque groupe comprendra par ailleurs des experts de haut niveau et une personne chargée de prendre des notes fournie par le secrétariat. Les co-animateurs seront désignés par les coprésidents du Groupe d’experts spécial à composition non limitée.

7. Les participants sont invités à se reporter aux évaluations de base et au document de synthèse (UNEP/AHEG/2018/2/2),¹ et à examiner l’état actuel des informations et de la surveillance, les lacunes en matière de données et les moyens d’améliorer la surveillance des déchets et des microplastiques présents dans le milieu marin.

8. Les travaux se dérouleront en anglais, l’interprétation n’étant assurée que pour un seul groupe de contact. La réunion aura un caractère informel ; tous les experts sont invités à prendre la parole au cours des débats.

IV. Points à examiner et résultats attendus

9. Le principal résultat des débats au sein des groupes de contact sera un ensemble de recommandations, qui sera présenté à la plénière pour examen plus poussé, sur l’information et la surveillance, des propositions sur les moyens de surmonter les différents obstacles, les moyens d’améliorer les synergies avec les instruments juridiques existants et les avantages et les inconvénients des différentes interventions possibles au niveau international, ainsi que les interventions possibles aux niveaux national et régional, comme suite aux débats tenus lors de la première réunion du Groupe d’experts spécial à composition non limitée en juin 2018, comme présenté dans le rapport de synthèse.

10. Les recommandations finales pour chaque sujet seront intégrées au document final qui sera présenté à la quatrième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement.

11. Bien que les débats soient censés être informels, chaque groupe de contact abordera quatre questions en rapport avec leur thème spécifique ainsi que les obstacles (énumérés ci-dessus pour le thème sur l’information et la surveillance). Les questions ont été établies pour guider les experts dans leurs débats. Les groupes de contact pourraient également souhaiter souligner des aspects supplémentaires au cours de leurs débats.

12. S’agissant du thème relatif à l’information et à la surveillance, les quatre questions sont les suivantes :

- a) Quels sont les principales priorités en matière d’information et de surveillance ?
- b) Comment les instruments juridiques existants peuvent-ils appuyer ces priorités ?

¹ Pour faciliter les débats à sa deuxième réunion, le Groupe d’experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin a, à sa première réunion, demandé au secrétariat de regrouper en un seul document les quatre documents de travail portant les cotes UNEP/AHEG/2018/1/2, UNEP/AHEG/2018/1/3, UNEP/AHEG/2018/1/4 et UNEP/AHEG/2018/1/5 présentés à la réunion. Les quatre documents de travail et le document de synthèse sont disponibles à l’adresse <https://papersmart.unon.org/resolution/adhoc-oeeg> et <https://papersmart.unon.org/resolution/second-adhoc-oeeg>.

c) Quelles sont les implications des options 1, 2 et 3 (voir le document UNEP/AHEG/2018/2/2) s'agissant de l'information et de la surveillance ?

d) Quelles sont les prochaines mesures qui devraient être prises pour surmonter les obstacles et examiner les opportunités ?

13. En se penchant sur ces questions, le groupe de contact pourrait souhaiter examiner les questions suivantes :

a) Quels pourraient être les éléments proposés pour une architecture volontaire ou contraignante de surveillance ? Comment établir un lien avec le suivi des objectifs de développement durable ?

b) Comment veiller à ce que les informations nationales comprennent à la fois les informations sur les sources et les informations sur la localisation finale des polluants ?

c) Comment faire en sorte que la collecte et la modélisation de données aux niveaux régional et mondial permettent de mieux cerner l'état et les flux des déchets et microplastiques présents dans le milieu marin ? Comment les partenariats et institutions régionaux et mondiaux pourraient appuyer la collecte et la modélisation de données ?

d) Quel est le rôle que les citoyens ou les sciences participatives peuvent jouer en ce qui concerne l'information et la surveillance ?

e) Comment les zones ne relevant pas de la juridiction nationale² pourraient-elles être surveillées et évaluées ?

² On entend par "Zones ne relevant pas de la juridiction nationale" les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale.